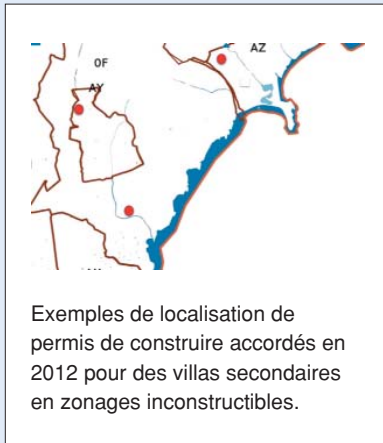


De A Chjappa à Santa Ghjulia en passant par Palumbaghja...

Alors que la justice administrative y a annulé tous les zonages U et AU du PLU, les photos aériennes montrent que ces zonages sont « peuplés » de villas secondaires... Des centaines ! Et, malgré les décisions de justice, la distribution des permis de construire a continué, et ce jusqu'à aujourd'hui. Démonstration en images, de A Chjappa à Santa Ghjulia en passant par Palumbaghja...

Purtivechju, Palumbaghja Sud, Bocca di l'Oru



Exemples de localisation de permis de construire accordés en 2012 pour des villas secondaires en zonages inconstructibles.

Palumbaghja, lieu-dit Forana



Au milieu de toutes ces protections, un zonage Nc du PLU approuvé sur lequel est édifée une immense bâtisse. Le permis de construire avait été refusé en 2001 par le préfet Lacroix. Il a été accordé le 10 mai 2010 par le maire et le préfet Bouillon.



- site Natura 2000
- zone spéciale de conservation
- site inscrit
- au milieu de l'espace boisé classé, en zone inconstructible pour la justice.

A Chjappa



Zonages déclarés inconstructibles par la justice.



Palumbaghja



Zonages déclarés inconstructibles par la cour administrative d'appel où les constructions abondent.

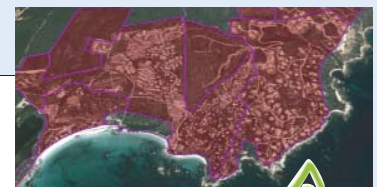


Santa Ghjulia

Punta d'Oru



Zonages déclarés inconstructibles par la justice.



Que dire lorsque celui-là même qui a pour charge de veiller au respect des lois ne la respecte pas lui-même ?